

Sociétés

District	Années					Total
	1917-44	1945	1946	1947	1948	
Charlottetown	33	21	50	202	139	445
Halifax	408	501	1,069	1,380	437	3,795
Sydney	42	49	152	204	45	492
Saint-Jean (N.-B.)	60	44	230	898	277	1,509
Québec	97	100	345	931	297	1,770
Sherbrooke	7	8	58	107	32	212
Montréal	20	1,468	3,111	6,984	2,365	13,948
Ottawa	117	281	788	1,406	404	2,996
Kingston	2	5	28	107	37	179
Belleville	16	17	93	285	79	490
Toronto	1,699	2,503	3,844	7,593	1,725	17,364
Hamilton	178	482	1,270	1,899	491	4,320
London	438	410	1,386	1,826	443	4,503
Ft-William	166	61	216	297	71	761
Winnipeg	626	765	2,101	2,744	639	6,875
Regina	22	77	260	715	174	1,248
Saskatoon	50	80	277	881	129	1,417
Calgary	157	359	791	1,194	331	2,832
Edmonton	63	79	573	1,270	382	2,367
Vancouver	980	1,410	4,072	5,942	2,166	14,570
Dawson	17	9	12	18	1	57
Total	5,148	8,729	20,726	36,883	10,664	82,150

PERSONNEL DU RÉSEAU NATIONAL À SAINT-MAURICE (QUÉBEC)

M. Caouette:

1. Certains employés ou fonctionnaires régionaux des chemins de fer Nationaux du Canada (division du Saint-Maurice) ont-ils obtenu leurs positions par suite de la recommandation du ministre ou grâce à l'appui du député de leur district électoral?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms de ces employés, quelle est la fonction de chacun et quels employés ont été recommandés par le ministre?

3. Quels employés ont été recommandés par des députés et quel est le nom du député dans chaque cas?

L'hon. M. Chevrier:

Le National-Canadien nous fournit les renseignements suivants:

1. Aucune division ou subdivision d'exploitation ne porte le nom de Saint-Maurice. Toutefois, si la question avait une portée générale, la réponse serait négative.

2. Voir réponse au n° 1.

3. Voir réponse au n° 1.

L'administration du National-Canadien déclare que les facteurs dont elle tient compte en engageant des employés sont les suivants: âge, aptitude physique, degré d'instruction, réputation, compétence (déterminée par les préposés à l'embauchage). Les recommandations de particuliers ne valent qu'en tant qu'un candidat réunit les qualités ci-dessus. Aucun employé subalterne ou supérieur n'est engagé sur la simple recommandation d'un homme public ou autre.

TARIF POSTAL DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. MacInnis:

1. Quel est le tarif postal à l'égard a) des lettres, b) des journaux et périodiques, c) des imprimés, d) des colis, à destination de Yellowknife et des autres districts dans les Territoires du Nord-Ouest?

2. Le tarif postal à l'égard de l'un ou l'autre de ces articles diffère-t-il du tarif en vigueur à l'égard d'autres districts du Canada?

L'hon. M. Bertrand:

1. Objets de la première classe (lettres), 4c. la 1re once et objets de la troisième classe (imprimés), 2c. chaque once ou fraction d'once additionnelle. Objets de la deuxième classe (journaux et périodiques) lorsque postés par le public, 1c. pour 4 onces ou fraction de 4 onces pour chaque adresse. Lorsque posté par les éditeurs ou par les marchands de journaux à leurs abonnés, 4c. la livre.

Colis postaux

30c. par livre ou fraction de livre—Bitumont, Camsell-Portage, Embarras-Portage, Fond-du-lac, Fort-Chipewyan, Fort-Fitzgerald, Fort-Smith, Stony-Rapids.

70c. par livre ou fraction de livre—Fort-Providence, Fort-Résolution, Hay-River, Port-Radium, Rae, Yellowknife.

\$1.20 par livre ou fraction de livre—Cop permine, Fort-Good Hope, Fort-Norman, Fort-Simpson, Norman-Wells, Wrigley.

\$1.40 par livre ou fraction de livre—Akla-vik, Arctic Red-River, Fort-McPherson, Fort-Brabant, Reindeer-Depot.